

**A.M., 2024**

**Arrêté numéro AM 2024-002 du ministre du Travail  
en date du 12 novembre 2024**

CONCERNANT la nomination de deux membres du Comité consultatif sur les normes du travail

LE MINISTRE DU TRAVAIL,

VU le premier alinéa de l'article 39.0.0.4 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1) qui prévoit la formation du Comité consultatif sur les normes du travail par le ministre du Travail;

VU le deuxième alinéa de cet article qui prévoit que ce comité est formé d'au moins une personne provenant de chacun des groupes suivants: les salariés non syndiqués, les salariés syndiqués, les employeurs du milieu de la grande entreprise, les employeurs du milieu de la petite et de la moyenne entreprise, les employeurs du milieu coopératif, les femmes, les jeunes, la famille et les communautés culturelles.

VU le troisième alinéa de cet article qui prévoit que les membres de ce comité sont nommés après consultation d'organismes que le ministre du Travail considère représentatifs de ces groupes;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif sur les normes du travail a été formé et que les règles de fonctionnement ainsi que les modalités de consultation qui lui sont applicables ont été fixées par l'arrêté numéro AM 2016-002 de la ministre responsable du Travail du 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT que ces règles de fonctionnement prévoient notamment que le mandat des membres est d'une durée de trois ans et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à leur démission ou leur remplacement;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'arrêté numéro AM 2023-001 du ministre du Travail du 12 avril 2023, madame Yasmina Drissi Kaitouni a été nommée membre du Comité consultatif sur les normes du travail, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'arrêté numéro AM 2023-001 du ministre du Travail du 12 avril 2023, madame Claudine Barabé a été nommée de nouveau membre du Comité consultatif sur les normes du travail, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la loi ont été effectuées.

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Madame Colette Cummings, directrice générale, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) du Québec inc., est nommée membre représentant les femmes du Comité consultatif sur les normes du travail à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 11 avril 2026 en remplacement de madame Yasmina Drissi Kaitouni;

Madame Claudine Morin, directrice du service juridique, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), est nommée membre représentant les salariés syndiqués du Comité consultatif sur les normes du travail à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 11 avril 2026 en remplacement de madame Claudine Barabé.

Québec, le 12 novembre 2024

*Le ministre du Travail,*  
JEAN BOULET

84487

